

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 24 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt six, le 24 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 18 avril, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Isabelle LARDIN, Maire.

Etaient présents : I. LARDIN J.P. MARTIN D. MOUILLET
 S. GALDO G. CASTENETTO F. DOLEGEAL
 M. GOUDIN A. LASSERTEUX F. BOUARD
 G. VILLEMIN M. PARISEL F. LAUNOIS
 JP MUGNIER

Absents excusés : R. VOIZEUX a donné procuration à I. LARDIN
 G. VILLEMIN a donné procuration à G. CASTENETTO

Secrétaire de séance : S. GALDO

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2026

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide de reporter les résultats 2025, comme suit :

- au budget primitif de la commune, un report de fonctionnement de 133 784,38 €
- au budget primitif de la commune, un report d'investissement de 50 766,31 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Après exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal décide de maintenir les taux suivants pour l'année 2026, à savoir :

- Taxe foncière sur le bâti : 37,06 % (part communale + départementale)
- Taxe foncière sur le non bâti : 26,13 %
- Taxe d'habitation sur résidence secondaire : 13,44 %

Les taux communaux restent inchangés par rapport à l'année 2025

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2026

Présenté par Mme le Maire,

Adopté à l'unanimité,

Le budget 2026 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes.

- section fonctionnement : 430 960.07 €
- section investissement : 143 656,79 €

LOCATION BAUX DE CHASSE

Le bail de chasse arrive à échéance cette année au mois de mai. Aussi, le président de la société de chasse a demandé le renouvellement de ce dernier en sollicitant une révision à la baisse du montant du loyer compte tenu des fortes augmentations intervenues au cours de ces 9 dernières années. En effet, le loyer était révisable annuellement et indexé selon l'indice national des fermages, en constante augmentation ces dernières années.

Mme le Maire se retire et ne prend pas part aux échanges ni au vote.

Sous l'égide du 1^{er} adjoint et après délibération, il est décidé de reconduire le bail pour une durée de 9 ans avec un loyer révisable tous les 3 ans.

Les membres du conseil municipal se prononcent à 13 voix POUR.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

Commission des finances et cimetière : Sous l'égide du 1^{er} adjoint :

Gaëlle CASTENETTO
Isabelle LARDIN
Floriane DOLEGEAL
Roger LEMOINE

Commission des bâtiments, travaux et voiries : sous l'égide du 2^{ème} adjoint :

Jean-Pierre MARTIN
Isabelle LARDIN
Dimitri MOUILLET
Gaëlle CASTENETTO
Gaëtan VILLEMIN
Frédéric LAUNOIS
Roger LEMOINE

Commission vie locale, fêtes et salle des fêtes : sous l'égide du 3^{ème} adjoint :

Roselyne VOIZEUX
Isabelle LARDIN
Marielle GOUDIN
Martine PARISEL
Floriane DOLEGEAL
Dimitri MOUILLET
Sylvie GALDO

Commission environnement, aménagement et cadre de vie : sous l'égide du Maire :

Isabelle LARDIN
Félicien BOUARD
Marielle GOUDIN
Armelle LASSERTEUX
Gaëtan VILLEMIN
Martine PARISEL
Jean-Pierre MARTIN

Commission communication : sous l'égide du Maire :

Isabelle LARDIN
Sylvie GALDO
Félicien BOUARD

AUTRES REPRESENTATIONS

- **Correspondant Défense** : Floriane DOLEGEAL
- **Commission de contrôle des listes électorales** : Félicien BOUARD
- **Conseil d'école** : Isabelle LARDIN, Félicien BOUARD, Floriane DOLEGEAL
- **Communes forestières de Haute-Marne** : Jean-Pierre MARTIN, titulaire et Isabelle LARDIN, suppléante

COMMISSION DE CONTROLE DES IMPOTS DIRECTS

Le conseil municipal a dressé une liste de 24 personnes de la commune (12 titulaires et 12 suppléants).

Madame le Maire transmettra cette liste au service des impôts qui désignera, par tirage au sort, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, pour participer à la commission communale.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT FORESTIER

Délégués titulaires :

Jean-Pierre MARTIN
Isabelle LARDIN
Frédéric LAUNOY
Gaëlle CASTENETTO

Délégué suppléant :

Roger LEMOINE

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE DE MANDRES-LA-COTE

L'école de Mandres est coordinatrice d'un projet nature avec des ateliers en forêt dirigés par plusieurs intervenants. Toutes les écoles des communes du réseau rural participent à ce projet et contribuent à son coût financier. Concernant le reste à charge pour l'école de Mandres, des cofinancements sont recherchés. La commune a donc été sollicitée.

Mme le Maire propose d'accorder une subvention à l'école de 500 €.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le secrétaire Général de la Préfecture rencontrera le maire et les adjoints le 30 avril 2026 à propos notamment du projet éolien.

2 nouvelles associations à Mandres :

- « **la flèche mandrine** » a été autorisée à installer des cibles sur l'ancien stade de foot de Mandres-la-Côte pour la pratique du tir à l'arc.
- « **IMPHALTE PRODUCTION** » qui organise des concerts de rock et métal.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 23 heures 15.